

Continue













## Suppression rsa 2025 quel departement

Aller au contenu
Le budget 2025 ne cesse de faire parler de lui ces dernières semaines. Pour protester contre les coupes budgétaires prévues l’an prochain, les départements de la droite, mais aussi du centre, menacent de stopper le versement du RSA, mais pas que. Une mesure aux lourdes conséquences L’annonce a été faite par Nicolas Lacroix, président du groupe des départements de la droite, du centre et des indépendants au sein de l’association Départements de France : “Dès le 1<sup>er</sup> janvier, tous les départements de la droite et du centre vont suspendre leurs versements”. Par ailleurs, la prise en charge des nouveaux mineurs non accompagnés pourrait également être interrompue dans ces mêmes départements (voir liste en fin d’article) : “On ne prendra plus en charge les nouveaux mineurs non accompagnés, car c’est de la politique migratoire (…) Jusqu’à présent, on n’a rien dit (…) mais la protection de l’enfance ce n’est pas la politique migratoire. Aujourd’hui, les mineurs non accompagnés, que l’État s’en débrouille et les prenne en charge”. Pour rappel, en France, selon les derniers chiffres relayés par Les Echos, 1,89 million de foyers touchait le RSA à la fin de l’année 2022. Une mesure qui pourrait donc mettre à mal une grande partie des ménages, avec des conséquences nombreuses : la hausse de la précarité et de la pauvreté, mais aussi des risques prononcés d’exclusion sociale. 5, puis 2 milliards d’euros d’économies demandés aux collectivitésDans le cadre du projet de loi 2025, 5 milliards d’euros étaient demandés aux collectivités. Hier, le Sénat souhaitait finalement abaisser ce chiffre à 2 milliards d’euros, confirme Le Monde. Il appartient désormais au gouvernement d’adapter (ou non) ses ambitions avec celles des départements, qui demandent d’ores et déjà l’abandon du “prélèvement prévu sur les recettes de fonctionnement et le gel de la dynamique de TVA.”Découvrez ci-dessous les 71 départements susceptibles de mettre fin au RSA dès le 1er janvier 2024 selon Cnews : La France se trouve face à une situation alarmante concernant l’avenir du Revenu de Solidarité Active (RSA). Une proposition choc menace de suspendre cette aide cruciale dans 71 départements, soulevant de vives inquiétudes quant à l’impact sur les populations les plus vulnérables. Cette décision, qui pourrait prendre effet dès 2025, s’inscrit dans un contexte de tensions budgétaires et de réformes sociales controversées. Une fronde départementale sans précédent Le 14 novembre 2024, une annonce fracassante a secoué le paysage politique français. Nicolas Lacroix, porte-parole des départements de droite, du centre et indépendants, a déclaré l’intention de suspendre les versements du RSA aux caisses d’allocations familiales à partir du 1er janvier 2025. Cette décision radicale marque une rupture historique entre les collectivités territoriales et l’État central. Les élus locaux dénoncent une pression financière insoutenable imposée par le gouvernement. La réforme budgétaire de 2025 prévoit des coupes drastiques de plus de 2,2 milliards d’euros pour les départements, mettant en péril leur capacité à assurer leurs missions sociales essentielles. Face à cette situation, même les départements de gauche, par la voix de Jean-Luc Gleyze, envisagent des actions de protestation, témoignant de l’ampleur de la crise. Cette fronde départementale révèle une fracture profonde dans le système de solidarité français. Elle pose la question cruciale de la pérennité du modèle social dans un contexte où les seuils de revenus définissant la classe moyenne sont de plus en plus pressés par les difficultés économiques. Voir aussi : La législation sur les congés payés dans le Code du travailGéographie de la menace : des territoires en danger L’impact de cette potentielle suspension du RSA s’étendrait sur une grande partie du territoire français, touchant aussi bien la métropole que les départements d’ms à part-mer. Des régions entières pourraient voir leurs allocataires privés de cette aide vitale, exacerbant les inégalités territoriales déjà criantes. En métropole, les régions Provence-Alpes-Côte d’Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire et Normandie figurent parmi les plus exposées. Des départements comme les Alpes-Maritimes, l’Indre, la Seine-Maritime et le Jura sont en première ligne. Les Hauts-de-France ne sont pas épargnés, et de l’Aisne et la Somme particulièrement concernées. Même l’Île-de-France serait touchée, notamment dans les Yvelines et le Val-de-Marne. L’ouest de la France n’est pas en reste, le Finistère et le Morbihan étant menacés, tandis qu’en Nouvelle-Aquitaine, la Charente-Maritime, la Corrèze et les Deux-Sèvres font partie des zones à risque. Cette géographie de la précarité potentielle dessine une France fracturée, où les disparités socio-économiques pourraient s’accroître drastiquement. Les conséquences sociales d’une décision controversée La suspension du RSA dans ces 71 départements aurait des répercussions considérables sur le tissu social français. Des milliers de foyers, déjà en situation de précarité, pourraient se retrouver sans ressources du jour au lendemain. Cette perspective soulève des craintes légitimes quant à l’augmentation de la pauvreté et de l’exclusion sociale. Les associations caritatives et les services sociaux s’inquiètent d’une potentielle explosion des demandes d’aide d’urgence. Les banques alimentaires, les centres d’hébergement et les structures d’accompagnement social risquent d’être submergés par l’afflux de personnes en détresse. Cette situation pourrait engendrer une crise humanitaire inédite sur le territoire national. D’autre part, la suppression du RSA pourrait avoir des effets en cascade sur l’économie locale. La baisse du pouvoir d’achat des bénéficiaires impacterait directement les commerces de proximité et les services, fragilisant encore davantage le tissu économique des territoires concernés. Cette décision pourrait en conséquence créer un cercle vicieux de précarisation et de dévitalisation des zones déjà fragiles. Vers une refonte du système d’aide sociale ? La menace de suspension du RSA s’inscrit dans un contexte plus large de mutation du système d’aide sociale français. Depuis sa création en remplacement du RMI en 2007, le RSA a connu plusieurs évolutions majeures. La fusion avec la prime pour l’emploi en 2016 a donné naissance à la prime d’activité, visant à mieux soutenir les travailleurs précaires. En 2023, une réforme controversée a introduit un dispositif d’accompagnement renforcé dans 47 départements, imposant 15 heures hebdomadaires d’activités obligatoires aux bénéficiaires. Cette mesure, censée favoriser le retour à l’emploi, a suscité de vives critiques quant à son efficacité et son applicabilité. La crise actuelle pourrait être l’occasion d’une réflexion en profondeur sur l’avenir de la protection sociale en France. Certains experts plaident pour une refonte complète du système, proposant des alternatives comme le revenu universel ou des dispositifs d’insertion plus ciblés. D’autres militent pour un renforcement du rôle de l’État dans la gestion des aides sociales, arguant que les départements ne peuvent assumer seuls cette responsabilité. Dans ce débat, la question du financement reste centrale. Alors que les montants des allocations CAF évoluent, il devient urgent de trouver un équilibre entre solidarité nationale et contraintes budgétaires. La pérennité du modèle social français est en jeu, et les décisions prises dans les mois à venir seront déterminantes pour l’avenir de millions de citoyens en situation de précarité. Voir aussi : Avantages des logiciels rh : pourquoi les adopter ?La suspension potentielle du RSA dans 71 départements français soulève de graves inquiétudes concernant l’avenir de l’aide sociale. L’article en bref : Crise budgétaire : Les départements menacent de suspendre le RSA face à des coupes de 2,2 milliards d’euros Impact géographique : De nombreuses régions touchées, accentuant les inégalités territoriales Conséquences sociales : Risque d’augmentation de la pauvreté et pression sur les services sociaux Débat national : Appel à une refonte du système d’aide sociale français Ces départements prévoient aussi qu'ils pourraient arrêter de prendre en charge les nouveaux mineurs non accompagnés (MNA) si le gouvernement ne revient pas sur les ponctions budgétaires prévues en 2025 pour les collectivités locales. Temps de lecture : 2min Un formulaire de demande de revenu de solidarité active (RSA). Photo d’illustration. (THIBAUT DURAND / HANS LUCAS / AFP) Les départements dirigés par la droite et le centre ont annoncé, jeudi 14 novembre, leur intention de suspendre le versement du revenu de solidarité active (RSA) au 1er janvier 2025 et d’arrêter de prendre en charge les nouveaux mineurs non accompagnés (MNA) si le gouvernement ne revient pas sur les ponctions budgétaires prévues en 2025. Nicolas Lacroix (LR), président du groupe des départements de la droite, du centre et des indépendants (DCI) au sein de l’association Départements de France, réunie en congrès à Angers, a fait cette annonce lors d’un point presse, alors le projet de loi de finances pour 2025 prévoit un effort de 5 milliards d’euros pour les collectivités. Nicolas Lacroix envisage également “d’attaquer l’Etat” en justice à chaque fois qu’il prendra une décision “qui impacte les finances des départements sans leur accord” et demande au gouvernement de suspendre les nouvelles revalorisations prévues au titre du Ségur. Dans un point presse séparé, la trentaine de présidents de départements dirigés par la gauche a elle brandi des pancartes colorées expliquant l’impact des coupes envisagées sur la vie des Français. “Nous envisageons aussi des mobilisations dans nos propres départements”, a déclaré Jean-Luc Gleyze, président du groupe des départements de gauche, qui prévoit d’apposer une grande bache sur l’immeuble du département de la Gironde qu’il préside, ou de manifester. Les départements font face à une explosion de leurs dépenses sociales en matière de protection de l’enfance, d’aide aux personnes âgées dépendantes et aux personnes porteuses de handicap mais voient dans le même temps fondre leurs recettes issues des transactions immobilières et enregistrent moins de TVA qu’attendu. Si le budget 2025 demande aux collectivités un effort de 5 milliards d’euros, les départements estiment être la strate des collectivités la plus impactée, avec 44% de l’effort, soit 2,2 milliards d’euros. Article rédigé par Jonathan le 8 avril 2025 - 13 minutes de lecture Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une aide sociale que vous recevez de la CAF ou de la MSA, selon votre situation. Être bénéficiaire du RSA vous assure un minimum de ressources. Pour percevoir le RSA, vous devez remplir de nombreuses conditions. Ces conditions concernent votre situation personnelle, mais également vos revenus. Mes Allocs vous éclaire sur les conditions du RSA. Un budget à réduire ? Contactez gratuitement un conseiller pour réduire vos factures d’électricité / gaz / Internet / assurances. Quelles conditions personnelles pour percevoir le RSA socle ? Si vous êtes français Si vous êtes étranger Les ressortissants européens peuvent bénéficier du RSA sous certaines conditions. Ils doivent soit résider en France depuis au moins 3 mois, soit avoir travaillé en France et être inscrits à Pôle emploi, soit être en arrêt maladie après une activité déclarée, soit suivre une formation professionnelle en étant en emploi. En revanche, les Européens venus en France uniquement pour chercher du travail ne peuvent pas prétendre au RSA. Pour les ressortissants hors Union européenne, il est nécessaire de résider en France depuis au moins 5 ans avec un titre de séjour autorisant le travail, d’être titulaire d’une carte de résident, d’avoir le statut de réfugié, d’être apatride ou de bénéficier de la protection subsidiaire. À noter que le RSA peut être cumulé avec la prime d’activité, selon la situation du demandeur. Le RSA est attribué sous conditions de ressources. Conditions RSA avant 25 ans Le RSA peut être attribué au moment de la demande, ou être en arrêt maladie ou en formation professionnelle en France au moment de votre dernier contrat de travail Ainsi, il est possible de bénéficier à la fois du RSA et de l’ASS dans certains cas, mais chaque allocation est soumise à des conditions précises et à un ajustement en fonction des montants perçus. Conditions RSA avant 25 ans Le RSA peut être attribué aux jeunes actifs ou aux jeunes parents. Sous quelles conditions pouvez-vous toucher le RSA si vous avez moins de 25 ans ? Si vous êtes de nationalité française Si vous êtes de nationalité française Si vous êtes de nationalité française, vous pouvez bénéficier du RSA jeune actif sous certaines conditions. Vous devez être âgé de moins de 25 ans, majeur, et résider en France de manière stable et effective. Pour pouvoir toucher le RSA jeune actif, il est également nécessaire que vous ayez travaillé pendant au moins 2 ans à temps plein, soit un total de 3 214 heures, au cours des 3 ans précédant votre demande. Cependant, cette condition ne s’applique pas aux jeunes parents isolés, c’est-à-dire les célibataires, divorcés, séparés ou veufs ayant un enfant à charge. En termes d’activités professionnelles, sont prises en compte les heures de travail salarié ou non salarié, les heures effectuées pendant un contrat de volontariat dans les armées, ainsi que les heures d’activité occasionnelle pendant des périodes de chômage indemnisé. Si vous êtes un jeune parent, vous pouvez bénéficier du RSA jeune parent, même si vous avez moins de 25 ans. Pour cela, vous devez être citoyen français, résider en France de manière stable et avoir au moins un enfant né ou à naître. Vous devez également respecter des conditions de ressources, c’est-à-dire que les revenus de votre foyer ne doivent pas dépasser un plafond déterminé. En revanche, si vous êtes en congé parental, sabbatique, sans solde ou en disponibilité, vous ne pourrez pas toucher le RSA jeune parent, sauf si vous êtes considéré comme parent isolé. De même, les étudiants ou stagiaires non rémunérés ne sont pas éligibles, sauf dans le cas des parents isolés. Si vous êtes étranger Pour les ressortissants européens, pour toucher le RSA jeune actif ou jeune parent, vous devez résider en France de manière stable et effective. Vous devez également remplir l’une des conditions suivantes : avoir un droit de séjour en France et y vivre depuis au moins 3 mois, avoir eu un travail déclaré en France et être sans emploi au moment de la demande, ou être en arrêt maladie ou en formation professionnelle en France au moment de votre demande. Les ressortissants européens qui souhaitent bénéficier du RSA ne peuvent pas simplement être présents sur le territoire pour chercher un emploi. Si vous êtes un ressortissant d’un autre pays, vous devez résider en France de manière stable et avoir un titre de séjour vous permettant de travailler en France depuis au moins 5 ans. Il existe aussi d’autres conditions, comme être titulaire de la carte de résident, avoir le statut de réfugié, être reconnu comme apatride ou bénéficier de la protection subsidiaire. Dans ce cas, vous devez également remplir la condition de travail, c’est-à-dire avoir travaillé pendant au moins 2 ans à temps plein au cours des 3 dernières années, à l’exception des parents isolés. Vous pouvez vous rendre sur notre simulation RSA pour plus d’informations. France Travail : un accompagnement clé pour l’insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, une réforme du Revenu de Solidarité Active (RSA) est entrée en vigueur, introduisant des mesures destinées à renforcer l’insertion professionnelle des bénéficiaires. Inscription automatique à France Travail Désormais, tous les bénéficiaires du RSA sont automatiquement inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi). Cette inscription vise à faciliter leur accès aux services d’accompagnement vers l’emploi. Signature obligatoire d’un contrat d’engagement À la suite de leur inscription, les allocataires doivent signer un contrat d’engagement. Ce document formalise les droits et devoirs du bénéficiaire, détaillant les actions à entreprendre pour favoriser leur insertion professionnelle. Obligation d’activités hebdomadaires La grande nouveauté de la réforme est l’instauration d’une obligation d’activités de 15 à 20 heures par semaine. Ces activités peuvent inclure : Des formations qualifiantes ou professionnelles, Des ateliers de recherche d’emploi, Des stages en entreprise ou en association, Du bénévolat ou des actions sociales, Des immersions dans des secteurs en tension. L’objectif est d’éviter que les bénéficiaires ne restent sans activité et de les aider à acquérir des compétences ou une expérience valorisables. Les bénéficiaires dispensés de l’obligation d’activité Certaines personnes peuvent être exemptées de cette obligation en raison de leur situation personnelle, notamment : Les personnes en situation de handicap ou en incapacité de travail, Les parents isolés avec un enfant de moins de 3 ans, Les personnes confrontées à des problèmes de santé temporaires, Certains aidants familiaux qui s’occupent d’un proche dépendant. Dans ces cas, l’accompagnement sera adapté à leur situation sans obligation stricte d’activité. Sanctions en cas de non-respect Le non-respect des engagements prévus dans le contrat peut entraîner des sanctions, appelées « suspension-remobilisation ». Ces mesures visent à encourager une participation active des bénéficiaires dans leur parcours d’insertion. Cette réforme a pour objectif de renforcer l’accompagnement des bénéficiaires du RSA et de favoriser leur retour durable à l’emploi. Les autres dispositifs pour faciliter votre retour à l’emploi L’accompagnement personnalisé pour retrouver un emploi Les bénéficiaires du RSA peuvent bénéficier d’un suivi renforcé par France Travail, incluant des entretiens réguliers, des ateliers et des formations adaptées à leur profil. De plus, le Contrat d’Engagement RSA impose désormais un certain nombre d’heures d’activité (formation, stage, bénévolat, emploi) pour favoriser l’insertion professionnelle et accélérer le retour à l’emploi. Les aides financières pour faciliter la réinsertion Outre le RSA, plusieurs aides peuvent soutenir le bénéficiaire dans ses démarches. Parmi celles-ci, on trouve la prime d’activité, qui complète les revenus professionnels, ainsi que les aides à la mobilité ou à la formation professionnelle. Ces aides sont conçues pour rendre le retour à l’emploi plus accessible et financer des projets de reconversion ou de formation. Simulez votre RSA en 2 min. Gratuit. Simulation gratuite Accueil > Vie au travail Gabriel Attal vient d’annoncer la généralisation de la réforme du RSA à l’ensemble de la France d’ici le 1er janvier 2025, lors de son discours de politique générale à l’Assemblée. Voici en quoi elle consiste. © HJBC/Adobe Stock - La réforme du RSA sera généralisée à l’ensemble des départements d’ici 2025. Par Sarah Asali Cheffe de rubrique emploi Publié le 30/01/2024 à 18h00 «Ma priorité est claire : favoriser le travail pour que ceux qui en sont éloignés s’en rapprochent.» Le Premier ministre, Gabriel Attal, a donné le ton pour les demandeurs d’emploi lors de son discours de politique générale à l’Assemblée nationale, ce mardi 30 janvier. Pour y parvenir, le chef du gouvernement veut notamment «déverrouiller l’accès au travail», en permettant «à tous ceux qui le peuvent de travailler avec en tête les droits et les devoirs de chacun. Le droit d’être mieux accompagné grâce à la réforme de France Travail mais aussi le devoir de chercher un emploi», a-t-il affirmé.Pour rappel, depuis le 1er janvier 2024, Pôle emploi est devenu France Travail dans l’objectif de renforcer et d’améliorer l’accompagnement des demandeurs d’emploi. A cette réforme de Pôle emploi, qui se concrétise par la création d’un véritable «réseau pour l’emploi», est liée celle du revenu de solidarité active (RSA). L’idée est d’inscrire automatiquement à France Travail tous les allocataires de cette prestation sociale et de conditionner le versement du RSA à la réalisation d’au moins 15 heures d’activité permettant de se réorienter vers l’emploi (formation, stage, immersion en entreprise, atelier pour réaliser un bilan personnalisé, etc.) chaque semaine. L’expérimentation de la réforme du RSA généralisée à toute la France d’ici 2025Cette réforme du RSA est d’ores et déjà expérimentée dans 18 départements depuis 2023, la Seine-Saint-Denis s’étant retirée de la phase de test en mars. Un temps évoquée pour l’année 2027, la généralisation de cette expérimentation à l’ensemble de la France sera actée «d’ici le 1er janvier 2025», a annoncé Gabriel Attal, ce mardi. Dès cette date, tous les allocataires du RSA, quel que soit leur lieu de résidence, devront donc signer un contrat d’engagement avec France Travail, un document qui comportera un plan d’actions précisant les objectifs d’insertion sociale et/ou professionnelle et le niveau d’intensité de l’accompagnement requis. Car si la règle générale prévoit un minimum de 15 heures d’accompagnement chaque semaine pour les allocataires du RSA, plusieurs exceptions sont prévues. C’est notamment le cas pour les demandeurs d’emploi rencontrant des difficultés liées à leur état de santé, leur handicap, leur invalidité ou encore leur situation de proche aidant ou de parent isolé sans solution de garde. RSA France Travail Gabriel Attal © CAPITAL Recevez nos dernières news Emploi, management, droits, chaque semaine l’actualité de votre carrière. L’économie Captivante à partir de 1€ le premier mois puis 3,90€/mois sans engagement J’en profite